



Le jury

Pour le déroulement d'une fête de lutte, il faut élire ou désigner :

- a) le jury de classement
- b) le jury d'emplacement

Les tâches du jury de classement

Le jury de classement se compose d'au moins trois personnes. Les tâches qui lui incombent sont les suivantes :

- garantir l'application du règlement technique de l'AFLS en collaboration avec le comité de l'association responsable
- application du règlement technique dans le cadre de ses compétences
- classement des lutteurs par paires
- établissement des classements intermédiaires et finaux

Les tâches du jury d'emplacement

Trois jurés sont désignés pour chaque rond de sciure et se partagent les tâches suivantes :

- le jury de rond dirige et surveille le déroulement de la passe de lutte conformément aux directives du règlement y afférent. Il décide en première instance de la victoire ou de la défaite pour autant que son emplacement lui permette de prendre cette décision. Il propose les notes à attribuer. La décision majoritaire des trois jurés est déterminante pour l'attribution de la note définitive.
- Les jurés de table appellent les lutteurs pour la passe, contrôlent les numéroteurs, surveillent le déroulement de la passe, décident en commun de la victoire ou de la défaite, décident de l'évaluation des notes à attribuer et veillent à l'inscription correcte des noms, numéros de rond, résultats et notes sur les feuille de concours.

Les trois jurés d'emplacement changent leurs fonctions à plusieurs reprises au cours de la fête.

Le concours

La fête de lutte se déroule en deux phases, à savoir le premier championnat (passes éliminatoires) et le championnat final, respectivement le championnat des couronnes lors de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres.

La durée des passes est fixée par le comité compétent en collaboration avec le jury du classement et est généralement de 5 minutes.

Avant le début et à la fin de la passe, les lutteurs échangent une poignée de main pour signaler leur intention de s'affronter de façon amicale et dans le respect mutuel. Les jurés surveillent la manière dont les prises sont effectuées avant le début de la passe, ainsi qu'après chaque interruption.

Le jury doit interrompre la passe :

- s'il y a un risque d'accident ;
- lorsque les lutteurs rencontrent un obstacle ;
- lorsque les lutteurs n'ont plus de prises ;
- lorsque le lutteur attaquant lâche les deux prises à la culotte ;
- lorsque les lutteurs atteignent debout la limite du rond de sciure ;
- lorsque les lutteurs dépassent la limite du rond de sciure ;
- lorsqu'une prise est brutale ou dangereuse ou lorsqu'un lutteur exerce un appui constant de la tête contre l'épaule de l'adversaire.



Sont considérées comme étant des prises dangereuses et brutales :

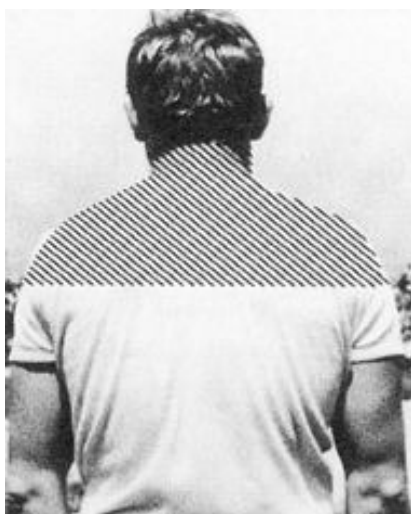
- pression sur la tête en position de pont libre – prise au cou (étranglement) ;
- soulever l'adversaire et replier la jambe avec prise à la culotte avec la même main ;
- pression sur les articulations par effet de levier.

La fin de la passe

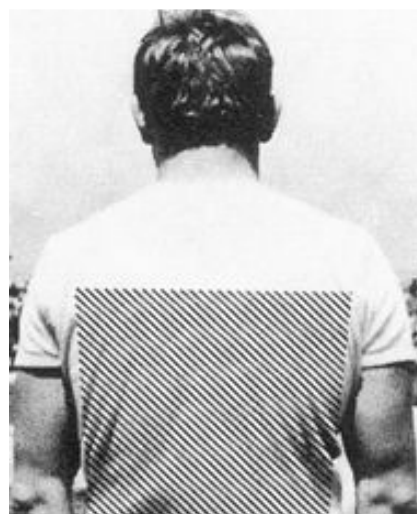
Une passe est considérée comme terminée si un adversaire est vainqueur ou si la durée de la passe est écoulée. La décision d'une passe intervient



lorsqu'un lutteur est plaqué au sol entièrement.



lorsqu'un lutteur est plaqué au sol du cou jusqu'au milieu des omoplates.



lorsqu'un lutteur est plaqué au sol du bassin jusqu'au milieu des omoplates.

Le lutteur gagnant ou exécutant la prise doit tenir l'adversaire au moins par une prise à la culotte. Le « Bodenlätz » constitue la seule exception.

Si un lutteur persiste dans la position de pont libre, le jury décompte « 21, 22, 23, passe terminée ». La passe est alors considérée comme terminée.